PLU de Venterol - modification n°1

Zonage après modification

Pièce n°4

Zones du PLU après modification n°1

Zones urbaines

UAz : centre (implantation des constructions sur les fondations existantes)

UBz : à vocation résidentielle (démolitions soumises à permis de démolir)

UG : à vocation de services publics ou équipements d'intérêt collectif (foncier communal)

Zones à urbaniser

AUb : zone à urbaniser ouverte conditionnelle: opérations d'ensemble encadrées par OAP

AUz : zone à urbaniser bloquée: ouverture après modification ou révision

Zones agricoles

A : zone agricole

Zones naturelles

Nz : zone naturelle protégée

Espases boisés classés

Espaces boisés classés:

Emplacements réservés

Pour équipements

Servitudes pour mixité sociale (L151-41)

S1: Opérations > 10 logements: 15% locatif social
S2: 8 logements d'habitat locatif social
S3: 6 logements d'habitat en accession sociale
S4: 3 logements d'habitat locatif social à destination des personnes âgées ou à mobilité réduite,

Voirie: restructuration de la rue St Jean

Nouvel alignement de la rue St Jean

Nouveau plateau de la rue St Jean

La légende n'indique que les zones et périmètres visibles sur la planche

Nz

UAz

AUb

UBz

UG

AUb

AUz

A

Nz

S.1

S.2

S.3

S.4

V.4

R.4

route des Echirons

voie communale de Venterol à Nyons

Rue Saint Jean

LE SAINT

cimetière

novembre 2016

0 10 50 100 200m

2,5 min.

urbArchi AMUNATEGUI